

# LES ACCORDS DE PARTENARIATS ÉCONOMIQUES : VERS UN NOUVEL ÉQUILIBRE ?

par Michaël Franssen

(Sous la coordination du comité de lecture du CPCP)



© CPCP asbl - décembre 2008

**CPCP - Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation asbl**  
Rue des Deux Eglises, 45 - 1000 Bruxelles - Tél.: 02/238 01 00 - [info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be) - [www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)



## INTRODUCTION

Il y a six ans, des discussions commerciales étaient lancées entre l'Union européenne (UE) et 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). A l'échéance de décembre 2007 fixée pour terminer les négociations, moins de 50% des pays ACP avaient « paraphé » une forme quelconque d'accord avec l'Europe.

Pour tenir leurs promesses en matière de développement, les nouveaux accords devaient aider les pays ACP à s'assurer une part équitable de l'économie mondiale. Toutefois, pour beaucoup, ces Accords de Partenariat économiques<sup>1</sup> « ratent le test du développement »<sup>2</sup>.

Comme l'ont déclaré les Ministres du commerce des ACP, en décembre 2007, il apparaît que « les intérêts commerciaux de l'Union européenne ont prévalu sur les intérêts des ACP en matière de développement et d'intégration régionale ».

A ce jour, les APE n'ont donc aucune force juridique contraignante. Ceci laisse de l'espace pour que de nouveaux accords, plus équitables soient élaborés.

## CONTEXTE

Historiquement, les négociations ACP-UE font suite aux multiples Conventions de Lomé initiées en 1975 qui scellaient le début d'une coopération commerciale entre les pays de la zone ACP et de la CEE<sup>3</sup>. Ces conventions furent remplacées en juin 2000 par l'Accord de Cotonou prévoyant une coopération renforcée pour une durée de 20 ans et reposant sur deux piliers : l'aide au développement et le commerce.

Le but initial de ces discussions était positif : conclure des « Accords de partenariats économiques » de nature à favoriser « la réduction de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale »<sup>4</sup> et à stimuler l'intégration économique régionale. Fin 2007, début 2008, de nombreuses critiques issues de différents cercles ont été formulées sur ces négociations notamment par l'Union africaine, le Conseil des Ministres des ACP, les Chefs d'État ACP, des responsables de l'ONU et de la Banque mondiale, des parlementaires UE, des coalitions d'agriculteurs et d'entreprises ACP, et des spécialistes du commerce reconnus. Il s'agissait déjà d'un signal fort donné à l'Europe lui montrant que ce qu'elle mettait sur la table non seulement était loin de répondre au but initial, mais était même de nature à le compromettre.

---

<sup>1</sup> Dans cet article, nous ferons utiliserons l'abréviation APE pour les Accords de partenariats économiques.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet : International Center for Trade and Sustainable Development, News and Analysis, Volume 7, Numéro 4, Mai 2008 : « Partenariat ou jeu de pouvoir ? Les APE ratent le test du développement » sur [www.ictsd.org/tni/eclairage.htm](http://www.ictsd.org/tni/eclairage.htm) et Oxfam international « Partenariat ou jeu de pouvoir ? » sur [http://www.oxfam.org/files/bp110\\_FINAL-EPAs-paper\\_FRENCH\\_130508.pdf](http://www.oxfam.org/files/bp110_FINAL-EPAs-paper_FRENCH_130508.pdf)

<sup>3</sup> Communauté Economique Européenne on parle désormais, depuis 1993, de Communauté Européenne pour le premier pilier et d'Union Européenne pour qualifier l'espace européen.

<sup>4</sup> Voir site officiel de la Délégation de la Commission européenne en république centrafricaine, « L'accord de Cotonou détaillé » sur [http://www.delcaf.ec.europa.eu/fr/accord\\_cotonou/cotonou\\_detail.htm](http://www.delcaf.ec.europa.eu/fr/accord_cotonou/cotonou_detail.htm)



Bien que ces accords soient dictés par de bonnes intentions, ils sont loin d'être conçus de manière adéquate. En effet, l'Accord de Cotonou prévoyait une révision du système commercial asymétrique existant depuis les conventions de Lomé afin de le mettre en conformité avec les règles du commerce international édictées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). La deadline accordée par l'OMC pour remplacer ces mesures asymétriques était fixée à la fin de l'année 2007. Au cours des dernières semaines de cette même année, la Commission européenne profitait de l'expiration de la dérogation de l'OMC pour tenter de contraindre les pays ACP à accepter des accords de libre-échange (ALE). En dépit de pressions considérables et de menaces, plus de la 50% d'entre eux ont refusé de parapher un tel accord, estimant qu'il contenait des garanties insuffisantes en termes d'avantages de développement significatifs. Nombre de ceux qui ont conclu des accords l'ont fait parce qu'ils étaient confrontés à des pressions et à des risques de coûts/contraintes immédiat(e)s : pour certains Etats ACP des centaines de milliers d'emplois dans leurs secteurs majeurs d'exportation, notamment l'horticulture, la banane et le thon, se trouvaient en danger. En effet, l'Europe menaçait de rehausser unilatéralement les droits tarifaires sur les importations de pays pauvres, tels que la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Papouasie Nouvelle-Guinée et Sainte Lucie, mais pas suffisamment pauvres pour continuer à bénéficier d'un accès aux marchés de l'Europe au titre du régime préférentiel « Tous sauf les armes »<sup>5</sup>.

### UNE ÉVALUATION DES TEXTES

Partant du postulat qu'une plus grande intégration dans le marché mondial aura des retombées automatiques sur le développement des pays ACP, l'idée transversale des APE est pour l'Europe de mettre en place un système de libre échange entre l'UE et les ACP. Il s'agirait, pour se mettre en conformité avec les règles de l'OMC qui obligent la réciprocité des mesures, de supprimer toute forme de discrimination entre un (groupe de) pays et un autre. En effet le système asymétrique en place depuis les accords de Lomé favorise un groupe de pays d'une région déterminée en lui accordant des préférences tarifaires qui ne sont pas accordées à d'autres pays issus d'autres régions et pourtant dans la même situation de sous-développement.

La solution apportée par l'UE pour mettre fin à ce système asymétrique de discrimination positive serait une ouverture réciproque par la mise en place progressive d'une zone de libre échange entre l'UE et les ACP et par un renforcement de l'intégration régionale de ces mêmes pays ACP à travers la mise en place de zones de libre échange entre eux. Ils prévoient également une libéralisation progressive des services et une mise en place de politiques favorisant la concurrence. Les pays ACP doivent donc s'ouvrir aux produits européens de la même manière que le marché communautaire s'ouvre aux produits ACP.<sup>6</sup>

<sup>5</sup> Pour plus de détails concernant l'initiative tout sauf les armes veuillez consulter : [http://ec.europa.eu/development/body/publications/courier/courier186/fr/fr\\_030\\_ni.pdf](http://ec.europa.eu/development/body/publications/courier/courier186/fr/fr_030_ni.pdf)

<sup>6</sup> Bouët A., Laborde D., Mevel S., *Accords de partenariat économique entre l'UE et les ACP : quelles options ?*, Institut international de Recherche sur les politiques alimentaires, Washington DC, 2007. et Ramonet I., *L'Afrique dit « non »*, in *Le Monde Diplomatique*, Paris, Janvier 2008 et Jennar R., *Ces accords que Bruxelles impose à l'Afrique*, in *Le monde diplomatique*, Paris, Février 2005.



Toutefois, comme l'affirme l'ONG Oxfam, « Mettre le commerce au service du développement, comme l'Europe et les pays ACP ont promis de le faire, ne revient pas à un choix simpliste entre l' « ouverture » ou la « fermeture » des marchés. Il s'agit de garantir que les pays ACP ont les institutions et les instruments de politique, ainsi que les ressources nécessaires pour être en mesure de tirer profit de l'accès au marché et de gérer de manière stratégique leur intégration dans l'économie globale de manière à créer de la valeur ajoutée localement et de répartir les avantages de manière équitable. »

Ainsi, pour un grand nombre de pays Africains et d'ONG, ces APE comportent des risques majeurs pour le développement des pays qui sont déjà les plus pauvres.

En effet, une intégration totale dans l'économie internationale et l'ouverture d'économies fragiles comme celles des ACP aux produits européens pourraient mettre en péril la survie même de certains Etats. Le niveau d'échange étant actuellement relativement faible entre l'ACP et l'UE (la part des importations européennes de produits agricoles issus des pays ACP est passée de 6 % à 2 % en 20 ans), beaucoup ne voient pas comment un système d'ouverture réciproque, et donc moins favorable que le système actuellement en place, pourrait améliorer la balance des échanges et donc la situation des pays ACP.

Les États ACP craignent également une réduction drastique des recettes douanières et fiscales et une inondation de leur marché par les produits industriels et donc moins chers en provenance d'Europe.<sup>7</sup> De plus, les APE impliquent non seulement une libre circulation des biens mais établissent également une nouvelle concurrence entre entreprises locales des ACP et entreprises européennes sur les bases des règles de l'OMC. Cette nouvelle donne risque de mettre en péril des secteurs essentiels à la survie d'un Etat en voie de développement comme celui de l'Agriculture.

A ce titre, même Nicolas Sarkozy déclarait en décembre 2007 dans le journal français le Monde au sujet des APE : « Si on ne veut pas asphyxier les pays les plus pauvres d'Afrique, il faut leur garantir une transition, un chemin de transition, avant de les laisser totalement démunis de toute protection par rapport à un marché où la brutalité des échanges ferait qu'ils ne pourraient pas s'en sortir [...] Je suis pour la mondialisation, je suis pour la liberté, mais je ne suis pas pour la spoliation de pays qui, par ailleurs, n'ont plus rien »<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Bouët A., Laborde D., Mevel S., *op. cit.*

<sup>8</sup> « Bruxelles accuse Paris de tenir un double discours sur le commerce avec l'Afrique » in *Le Monde*, Paris, 15 décembre 2007.



## CONCLUSION

Suite au refus de plus de 50% des Etats ACP de signer les APE, une nouvelle porte est ouverte pour orienter ces accords de partenariats entre l'Europe et les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique.

Force est de constater que les APE dans leur forme actuelle n'améliorerait pas l'accès des pays ACP au marché européen, mais contribueraient à inonder leurs marchés de produits à bas prix, annihilant tout projet de souveraineté alimentaire et d'industrialisation dans ces régions.

Il nous paraît donc essentiel de mettre en place des APE plus équitables entre les pays ACP et l'Europe. Des accords respectant les « Objectifs du Millénaire » pour ces pays en voie de développement et basés sur un respect mutuel sont fondamentaux pour assurer un avenir meilleur aux populations locales dans le besoin.

Nous pensons que la date butoir de fin 2007 était illusoire et non propice à l'élaboration d'accords appropriés entre l'Europe et les ACP. En effet, les APE ne doivent pas être le résultat d'une pression des pays riches de l'UE sur les pays pauvres mais plutôt d'une négociation d'égal à égal, si les pays ne sont pas prêts à signer, il ne faut pas les forcer.

En attendant, l'UE devrait s'engager à poursuivre l'octroi des préférences commerciales existantes jusqu'à ce que des arrangements alternatifs soient mis en place ; elle doit également garantir une aide supplémentaire pour assister les pays à faire face aux coûts d'ajustement, aux coûts de nouvelles infrastructures et à d'autres investissements liés au commerce.

Enfin, il convient de revoir le mandat de négociation (objectifs et structure) et d'envisager l'échéance de 2020 comme un jalon permettant de réaliser effectivement les ambitions et les défis de l'intégration régionale des économies, des échanges et des sociétés tout en réalisant des études d'impact dans chaque région en y associant aussi bien les pouvoirs locaux que les associations paysannes.

### DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.





**DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !**

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.